

## Communiqué de presse du Parlement européen sur les perspectives financières 2007-2013 (21 mai 2006)

**Légende:** Le 17 mai 2006, le Parlement européen approuve l'accord interinstitutionnel sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière et de ce fait le cadre financier pour la période 2007-2013. Du côté des députés, l'accueil à cet accord est quelque peu nuancé.

**Source:** Europarl - Actualités - Budget. Perspectives financières 2007-2013 : bon pour accord. [EN LIGNE].

[Bruxelles]: Parlement européen, [29.05.2006]. REF.: 20060517STO08359. Disponible sur

[http://www.europarl.europa.eu/news/public/story\\_page/034-8360-135-05-20-905-20060517STO08359-2006-15-05-2006/default\\_fr.htm](http://www.europarl.europa.eu/news/public/story_page/034-8360-135-05-20-905-20060517STO08359-2006-15-05-2006/default_fr.htm).

**Copyright:** (c) Parlement européen

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/communiquede\\_presse\\_du\\_parlement\\_europeen\\_sur\\_les\\_perspectives\\_financieres\\_2007\\_2013\\_21\\_mai\\_2006-fr-2c133857-c6ef-4f6c-91f4-9f16bec3b643.html](http://www.cvce.eu/obj/communiquede_presse_du_parlement_europeen_sur_les_perspectives_financieres_2007_2013_21_mai_2006-fr-2c133857-c6ef-4f6c-91f4-9f16bec3b643.html)

**Date de dernière mise à jour:** 24/10/2012

## Perspectives financières 2007-2013 : bon pour accord

**Le Parlement européen a approuvé aujourd'hui le budget pour les sept prochaines années. Toutefois, les députés ont pointé certaines faiblesses qu'ils comptent bien corriger lors de la remise à plat du budget en 2009. S'ils ont accueilli favorablement les 4 milliards d'euros supplémentaires destinés à des programmes jugés prioritaires, les députés n'en ont pas moins rappelé que les montants adoptés par le Parlement en juin 2005 auraient permis un meilleur financement des politiques de l'UE.**

Le rapport Reimer BÖGE (PPE-DE, DE) approuvé ce mercredi par 440 voix pour, 190 voix contre et 14 abstentions, rappelle tout d'abord le résultat obtenu le 4 avril, notamment les 4 milliards d'euros supplémentaires destinés à des programmes considérés comme prioritaires par le Parlement. En outre, le Parlement nouvellement élu en 2009 aura l'occasion de s'exprimer sur la révision effectuée par la Commission, à laquelle il sera étroitement associé.

Constatation majeure, l'accord politique conclu le 4 avril souligne le rapport, est le *"seul compromis que le Parlement pouvait conclure à même de garantir la continuité de l'action communautaire"*. L'accord permet toutefois de garantir une gestion saine du budget européen et de préserver les pouvoirs budgétaires du PE au cours de la période 2007-2013. Le projet de rapport revient sur les résultats du Conseil européen de décembre 2005 et ne cache pas *"le désappointement"* des députés : les *"intérêts nationaux ont primé sur les objectifs communs de l'Europe"*, lorsque les Etats membres ont adopté leur position souligne-t-il. Précisément, parmi les *"déficits"* que le texte du projet de rapport identifie, les députés mettent l'accent sur le système des ressources propres, qu'il conviendra de revoir afin *"d'éviter les marchandages nationaux lors des négociations des perspectives financières suivantes"*. Le Parlement estime toujours que le niveau supérieur voté en juin 2005 était à même d'assurer un financement optimal des politiques communautaires. Les députés rappellent que le Parlement a rejeté les conclusions du Conseil européen de décembre 2005 dans leur forme actuelle, estimant qu'elles ne dotaient pas l'UE *"des moyens quantitatifs et qualitatifs de relever les futurs défis"* et demande au Conseil d'obtenir un réel mandat de négociation avec le Parlement. A de nombreuses occasions, le Parlement a fait part de sa volonté d'engager des négociations constructives avec le Conseil en vue de l'obtention d'un accord reposant *"sur des améliorations quantitatives et qualitatives acceptables dans des délais réalistes"*.

Le rapport souligne que pour la première fois depuis que les perspectives financières sont entrées en vigueur, le Parlement a procédé pendant huit mois à des délibérations au sein d'une commission temporaire créée à cette fin et adopté une position de négociation globale s'appuyant sur trois piliers visant à équilibrer les priorités politiques et les besoins financiers, moderniser la structure budgétaire et améliorer la qualité de l'exécution du budget de l'Union européenne.

Les représentants des trois institutions : le président Josep BORRELL FONTELLES pour le Parlement, le chancelier autrichien Wolfgang SCHÜSSEL pour le Conseil et la commissaire Dalia GRYBAUSKAITĖ, qui a représenté la Commission en l'absence de José Manuel BARROSO en déplacement en Bulgarie et en Roumanie, ont procédé ensuite à la signature officielle de l'Accord .

### Consensus interinstitutionnel sur le compromis budgétaire

**Lors du débat qui a précédé le vote, les rapporteurs des commissions des Budgets et des Affaires constitutionnelles, ainsi que le Conseil et la Commission, ont appelé les députés à approuver l'accord résultant du trilogue du 4 avril sur les perspectives financières. Celui-ci devrait doter l'Union européenne d'un cadre financier pour la période 2007-2013 susceptible de répondre aux principales attentes des citoyens malgré certaines insuffisances susceptibles d'être corrigées lors de la révision du budget en 2009.**

### Rapporteurs

Reimer BÖGE (PPE-DE, DE), rapporteur de la commission des Budgets, après avoir remercié tous les acteurs de la négociation a estimé que *"l'intérêt européen avait prévalu en vue de garantir la continuité de*

*l'action communautaire*". L'accord conclu le 4 avril permettra de mettre en place un cadre financier jusqu'en 2013 avec des possibilités accrues de réaction aux situations d'urgence, de respect du règlement financier et de responsabilisation des Etats membres pour la gestion des fonds communautaires. Les moyens mobilisés permettront notamment de créer de nouvelles agences, de moderniser les instruments financiers, de développer les réseaux transeuropéens de faciliter les investissements et de renforcer la dotation de programmes destinés à l'innovation et à la recherche, à l'apprentissage tout le long de la vie, à la santé, à la protection des consommateurs et à la culture. La préservation des ressources naturelles, la coopération transfrontalière et les politiques extérieure et de voisinage seront également mieux dotées. *Même si les montants obtenus sont faibles, le Parlement, pour répondre aux défis politiques de l'Union européenne élargie, a réussi à assurer le financement des programmes présentant une plus-value européenne*". Le Parlement a réussi à définir une position de négociation globale qui a permis notamment d'assurer les moyens financiers nécessaires aux nouveaux Etats membres. *"Des insuffisances subsistent par rapport aux besoins évalués par le Parlement dans sa résolution du mois de juin 2005, notamment le développement rural, Natura 2000 et Galileo"* a souligné Reimer BÖGE. Le Parlement pourra à nouveau exercer ses droits en 2009 et *"les députés seront particulièrement attentifs à ce que l'accord soit respecté à la lettre mais aussi dans son esprit*". Le rapporteur a tenu à remercier la Présidence autrichienne et la Commission européenne *"pour les discussions loyales et constructives"* et a recommandé aux députés d'approuver cet accord qui permettra de répondre aux attentes des citoyens, d'améliorer la procédure budgétaire et de renforcer le rôle du Parlement.

Sérgio SOUSA PINTO (PSE, PT), rapporteur de la commission des Affaires constitutionnelles, a fait part de l'avis positif de celle-ci concernant l'accord interinstitutionnel. Celui-ci serait *"compatible avec les traités en vigueur"* et il n'y aurait *"aucun obstacle juridique à son adoption"*. Rappelant que sa commission parlementaire *"n'a pas effectué d'évaluation sur le fond de l'accord"*, celui-ci respecterait néanmoins les prérogatives du Parlement en tant qu'autorité budgétaire. Il a estimé que *"la position du Conseil est loin d'être à la hauteur des déclarations d'intention des négociateurs"*, appelant toutefois à soutenir un compromis *"préférable à un bras-de-fer institutionnel sans fin"*. Sérgio SOUSA PINTO a par ailleurs estimé que le programme financier *"devrait être quinquennal"*, et invité à se pencher sur la question des futures ressources propres de l'Union.

## Conseil

Karl Heinz GRASSER pour le Conseil a rappelé qu'un accord interinstitutionnel n'était jamais facile à négocier et *"encore plus difficile avec 25 Etats membres"*. Le Ministre a remercié le Parlement pour l'atmosphère positive qui a permis de trouver une solution au fonctionnement de l'Union européenne à long terme : *"C'est la manière dont on devrait toujours travailler avec la volonté politique d'arriver à une solution même si les positions sont divergentes"*. Comme pour toute négociation, les résultats obtenus ne sont jamais satisfaisants à 100%. Le Conseil n'échappe pas à cette appréciation mais Karl Heinz GRASSER a jugé ce compromis *"équitable et équilibré"*. Alors que l'Union européenne a connu une année 2005 difficile il était important de démontrer sa capacité à fonctionner à 25 voire à 27. Le compromis final assure l'équilibre entre les institutions tout en renforçant les prérogatives du Parlement. Les résultats font preuve d'une *"responsabilité assumée"* face aux attentes des citoyens en matière de croissance et d'emploi. D'autres aspects positifs concernent le développement des réseaux transeuropéens, un contrôle plus efficace des fonds communautaires et une meilleure programmation financière. Il a toutefois souligné qu'il avait été difficile d'arriver à un consensus sur la question des plafonds. Considérant qu'il était essentiel d'arriver à une solution commune, le Conseil a approuvé l'accord le 15 mai et espère que le Parlement en fera de même.

## Commission

La commissaire européenne au Budget, Dalia GRYBAUSKAITĖ, a également invité les députés à approuver l'accord, *"qui ne reflète pas toutes les ambitions d'origine, mais est le meilleur compromis à ce jour"*. Soulignant l'importance des nouveaux chapitres pour une gestion saine des finances communautaires, *"tout aussi important que le niveau des dépenses"*, elle a rappelé que *"pour la première fois, l'accord permet le lien avec la Banque Européenne d'Investissement, qui pourra jouer un rôle de catalyseur"* sur les questions ayant trait au processus de Lisbonne.

## Parlement

Le président du Parlement, Josep BORRELL FONTELLES, au moment de la signature de l'accord, a estimé que ce compromis représentait *"à la fois le maximum qu'il était possible d'obtenir mais aussi un minimum compte tenu du coût moyen par citoyen européen"*.

### Conformité des dispositions de l'accord inter-institutionnel avec les textes en vigueur

**Les députés ont également approuvé un deuxième rapport préparé par la commission des Affaires constitutionnelles qui juge les dispositions de l'accord interinstitutionnel globalement conformes aux Traités et textes actuellement en vigueur. Il suggère toutefois quelques pistes d'amélioration.**

Le rapport de Sérgio SOUSA PINTO (PSE, PT) adopté ce jour par 418 voix pour, 187 contre et 15 abstentions, le projet d'accord ne semble en aucun cas aller à l'encontre des traités ni du règlement du Parlement. Le rapport suggère toutefois d'apporter des modifications à ce règlement afin de permettre *"l'implication du Parlement, sous les meilleures conditions possibles, dans un certain nombre de procédures spécifiques"* prévues dans le projet d'accord. Il s'agit des adaptations appelées par des déficits publics excessifs, de la révision du cadre financier et du recours à la réserve d'aide d'urgence, au Fonds de solidarité de l'Union européenne, à l'instrument de flexibilité, au Fonds européen d'ajustement à la mondialisation ou encore de l'aménagement du cadre financier en fonction de l'élargissement.

Les députés se félicitent de la décision du Conseil européen d'inviter la Commission à entreprendre *"un examen complet et diversifié de tous les aspects des dépenses et des ressources de l'Union européenne"*. Il insiste sur le fait que, en tant que partenaire budgétaire du Conseil, le Parlement entend participer à cet examen en vue de parvenir à un accord sur un nouveau système financier global *"qui soit équitable, dynamique, progressiste et transparent"*, et qui donne à l'Union la capacité de dégager des ressources propres qui soient à la hauteur de ses aspirations, plutôt que d'avoir recours aux contributions des États membres.

Les députés confirment par ailleurs leur position selon laquelle tous les cadres financiers à venir devraient être établis pour une période de cinq ans qui coïncide avec les mandatures du Parlement et de la Commission.